



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23001619

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

26 DEC. 2022

**DIVISION MONS
Greffe**

N° d'entreprise : **0452 499 753**

Nom

(en entier) : **TRANSMANUMAT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Pierrette, 2 – 7061 Thieusies**

Objet de l'acte : Renouvellement mandat

Il ressort des décisions unanimes prises par écrit des actionnaires du 10 novembre 2022 que :

" [...]

1. Renouvellement du mandat du commissaire

Le mandat de commissaire de la Société arrivant à son terme lors de l'assemblée générale ordinaire de 2022, les Actionnaires décident à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire de la Société de :

• PRAGMA AUDIT SRL, ayant son siège social à Chaussée de Nivelles, 400 à 6238 Pont-à-Celles, inscrite à la Banque-Carrefour des entreprises sous le numéro 0628.896.134, représentée par Monsieur Olivier Frezin, Rue Grinfaux 41, 7181 Seneffe.

Le mandat sera d'une durée de trois exercices sociaux et prendra fin à l'issue de l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2025, qui sera appelée à délibérer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

[...]

2. Pouvoirs

Les Actionnaires décident à l'unanimité de donner ici mandat à Monsieur Thierry Blondiau, administrateur de Axwell SRL, dont le siège social est sis Chemin du Prince, 424 à 7050 Masnuy-Saint-Jean, inscrite à la banque-carrefour des entreprises sous le numéro 0431.183.509 avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins d'accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrateurs et des tiers, en vue de procéder aux formalités requises pour la publication aux Annexes du Moniteur Belge des décisions adoptées ci-dessus (en ce compris la signature des formulaires I et II), ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et de tout autre autorité publique.

[...]"

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).